

prédécesseurs qui avaient bâti Béreins comme il était alors; le 3<sup>e</sup> fait était qu'il y avait près de la maison d'Henry de Bagié, un endroit où l'on voyait encore les vestiges d'une grande poïpe avec de grands fossés, qui était la poïpe d'Armand de Bullieu, qu'il avait abergée et donnée à cens aux prédécesseurs d'Antoine Michelard, dit de l'Eglise. On disait qu'anciennement il y avait trois poïpes à Béreins dont celle d'Antoine de l'Eglise était une, le 4<sup>e</sup> fait était que si Armand de Bullieu avait reconnu du prince de Dombes ou de quelque autre seigneur que la poïpe de Béreins relevait d'eux; cela ne se devait entendre que de la poïpe abergée aux prédécesseurs de Michelard, dits de l'Eglise et non de la poïpe où était la maison d'Henry de Bagié : le 5<sup>e</sup>, c'est que les prédécesseurs d'Henry de Bagié avaient joui dans leur terre de toute juridiction haute, moyenne et basse, tant sur leur domaine que sur les terres relevant de leur censive, comme les nobles du pays de Dombes en jouissaient; le 6<sup>e</sup>, était que pour marque de haute justice, ils avaient eu, de très-ancien temps, des fourches et des piloris; le 7<sup>e</sup> fait était qu'une nommée Guie, veuve de Guillaume Richard, dit Guilletan, possédait la maison de la justice et servis de Béreins; le 8<sup>e</sup>, qu'un Mariton en possédait un autre; le 9<sup>e</sup>, qu'Henry de Bagié possédait une forêt de son domaine de toute ancienneté; on donna les confins de cette maison, de la terre et de cette forêt; dans les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> faits, on disait qu'Henry de Bagié était en possession sur ses fonds et bois et qu'il l'y avait exercée depuis 30 et 40 ans; dans le 12<sup>e</sup>, on disait que les seigneurs de Saint-Trivier n'avaient point exercé leur justice sur ces fonds, ou que, s'ils l'avaient fait, c'était en cachette, Henry de Bagié l'ayant ignoré; dans le 13<sup>e</sup>, on disait qu'Henry de Bagié ayant voulu être payé des servis qui lui étaient dus sur la terre et maison de Guie, veuve Richard, il y avait fait mettre ses brandons, pour marque qu'il en saïssissait les fruits; et que, parce que cette maison était du ressort et